

### Conditions d'admission

Le stage de formation PICF-PAE FPS est ouvert à toute personne majeure, titulaire du **PSE2 à jour de formation continue** qui désire avoir une activité de formation, professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile.

### Programme de la formation Arrêtés des 8.08 et 3.09.2012

La formation PICF a pour objet l'acquisition de 14 compétences :

1. Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir ;
2. Apporter des connaissances structurées ;
3. Organiser l'apprentissage des apprenants ;
4. Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité ;
5. Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe ;
6. Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités ;
7. Évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et outils pertinents ;
8. S'autoévaluer dans son rôle de formateur ;
9. Établir une communication dans le cadre de la formation ;
10. Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies ;
12. Positionner le groupe en situation d'apprentissage ;
13. Gérer les comportements et les différentes attitudes au sein du groupe ;
14. Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés ;

L'unité d'enseignement de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE FPS) a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers secours.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement PICF, de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.



### Système d'évaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires font l'objet d'une évaluation formative au travers de mises en situation de moniteurs. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique. À l'issue de la formation, les participants sont évalués par un jury désigné par la Préfecture de Police, qui décide de leur aptitude ou inaptitude.



### Remarque

### Durée

- ▶ 71 heures de cours sur 9 jours (sous réserve de détenir les pré-requis et notamment le PSE2 à jour de formation continue). Évaluation finale par un jury, sur dossier.

### Lieu

- ▶ Paris 15e

### Objectifs

- ▶ À la fin de la formation, le participant doit être capable, en suivant le Référentiel Interne de Formation et de Certification de la Fédération Nationale de Protection Civile, d'organiser une séquence de formation, de réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation de l'unité d'enseignement **PSC 1, PSE1 ou PSE2** ; de mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation ; de réaliser une évaluation formative des participants.

### Pré-requis

- ▶ Cf conditions d'admission

### Contact

- ▶ [formations@protectioncivile.org](mailto:formations@protectioncivile.org)
- ▶ [www.protectioncivile.org](http://www.protectioncivile.org)
- ▶ 01 43 37 01 01



**PROTECTION CIVILE**  
**PARIS SEINE**

Le participant à la formation PICF - PAEFPS doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail après les cours... Il en va de sa responsabilité de futur formateur.